

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

MUNICIPALE DE CRESSENSAC

I FONCTIONNEMENT :

Article 1 : La garderie municipale est ouverte aux élèves des écoles primaires et maternelles de Cressensac.

Article 2 : La garderie municipale est un lieu d'accueil surveillé par du personnel communal, dans lequel les enfants scolarisés peuvent jouer, ou pratiquer des activités manuelles. Le personnel de la garderie municipale n'assure pas le service de l'aide aux devoirs.

La garderie fonctionne les jours scolaires : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

Le Matin de 7h30 à 8h20

Le Soir de 16h30 à 18h30

Article 3 : L'inscription de l'enfant implique acceptation du présent règlement intérieur. Les responsables de l'enfant doivent obligatoirement remplir la fiche d'inscription et la fiche de liaison sanitaire en début d'année scolaire. Le non accomplissement de ces formalités ne permettra pas l'acceptation de l'enfant à la garderie.

Article 4 : Le pointage (matin et soir) est effectué par l'agent d'encadrement de chaque garde. Toute journée entamée est due.

Dans un cadre dérogatoire, tous les enfants présents sur ces heures de garderie, en attente du transport ou de l'attente des frères ou sœurs pour le ramassage scolaire ne seront pas assujettis au paiement de la garderie.

Article 5 : Il est impératif que les parents viennent chercher leurs enfants à 18h30 dernier délai.

Les retards doivent rester exceptionnels et les parents sont tenus de prévenir le personnel de la garderie. (05 65 37 70 15)

Article 6 : Les enfants malades ou nécessitant des soins médicaux ponctuels ne sont pas admis à fréquenter la garderie. Aucun médicament ne peut être administré en dehors de l'application du protocole d'accueil individualisé. De même aucune collation n'est fournie par la garderie.

Le service s'engage, en cas d'accident ou maladie d'un enfant, à prévenir la famille de l'enfant, et/ou le médecin de famille, les pompiers, le SMUR.

Article 7 : Les enfants inscrits en garderie par les parents sont sous la responsabilité de l'agent de service garderie.

Les parents doivent laisser leur numéro de téléphone où ils sont joignables à tout moment. Les enfants inscrits en garderie ne sont pas autorisés à quitter seuls celle-ci.

Si une autre personne, autre que les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale vient chercher l'enfant (en dehors des personnes mentionnées sur la fiche de renseignements sanitaire remplie en début d'année), les parents devront fournir au personnel de la garderie une autorisation écrite mentionnant les noms, prénoms, adresses, degrés de parenté ou fonctions des personnes expressément mandatées et porteuses d'une pièce d'identité. Sans cette autorisation écrite, le personnel municipal ne laissera pas partir l'enfant même exceptionnellement. Dès le départ de la garderie, les enfants sont sous la seule responsabilité des parents, des personnes détentrices de l'autorité parentale ou des personnes autorisées à venir les chercher.

II PAIEMENTS

Le service de garderie ne dispose pas de régie. L'agent municipal n'est pas habilité à encaisser les sommes d'argent en liquide ou en chèques. Les parents recevront pour chaque période un titre exécutoire de la part du trésor public récapitulant les sommes dues. Pour toute modification, vous devez vous adresser directement au secrétariat de la Mairie de Cressensac.

Les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 sont précisés ci-dessous :

Quotient familial	Quotient inférieur à 900	Quotient supérieur à 900
Occasionnel	2.20 par journée	2.80 par journée
Mensuel	34€	45€
2ème enfant		
Occasionnel	1.50€ par journée	1.70€ par journée
Mensuel	20.40€	27€

III EXCLUSIONS

Le non-respect manifeste des horaires limités à 18h30, ou tout manque de respect envers le personnel ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants sera signalé par le personnel de garderie à la Mairie qui en avertira les parents. Au-delà de deux avertissements aux parents, l'enfant pourra être exclu.

IV APPLICATION

Ce règlement pourra être revu et modifié si besoin.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON GARDERIE MUNICIPALE 2018-2019

1-Enfant :

Nom :.....	Prénom :.....
Date de naissance :.....	Lieu de naissance :.....
Garçon :	Classe :.....
Fille :	

2- Vaccinations :

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Dernier rappel
TETANOS			
DIPHTERIE			
POLIOMYELITE			
HAEMOPHILUS B			
COQUELUCHE			
HEPATITE B			
ROUGEOLE			
OREILLONS			
RUBEOLE			
MENINGOCOQUE C			
PNEUMOCOQUE			

3-Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant fait-il l'objet - d'un protocole d'accueil individualisé ? (concerne les enfants atteints d'un problème de santé) : **Oui** **Non**

– d'un régime alimentaire : **Oui** **Non**

Allergies : médicamenteuses : oui non Asthme oui non

allergies alimentaires oui non autres oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....
.....

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

.....
.....
.....
.....

Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

.....
.....
.....

Nom et numéro de téléphone du médecin traitant à prévenir en cas d'accident ou maladie de l'enfant :

.....

6- Autorisations parentales

Responsable(s) légal (légaux) de l'enfant : PERE ET MERE MERE PERE

PERE : Nom et Prénom
 Adresse :
 Tel domicile:
 Tel portable:
 Tel professionnel:

MERE : Nom et Prénom
 Adresse :
 Tel domicile:
 Tel portable:
 Tel professionnel:

Personnes à joindre en cas d'urgence et autorisées à venir en garderie (autres que les parents):

Nom et Prénom
 Qualité :
 Adresse :
 Tel domicile:
 Tel portable:

Tel professionnel:

Nom et Prénom

Qualité

Adresse :

Tel domicile:

Tel portable:

Tel professionnel:

Nom et Prénom

Qualité

Adresse :

Tel domicile:

Tel portable:

Tel professionnel:

Je soussigné(e),responsable légal(e) de l'enfant

Déclare:

· Avoir pris connaissance que je dois être présent(e) lors de la sortie de mon enfant et que celui-ci ne pourra être confié par l'agent municipal qu'à une des personnes citées ci-dessus, munies d'une pièce d'identité.

· Exactes les renseignements portés sur cette fiche

· M'engager à informer le service municipal de la garderie de toute modification

· M'engager à fournir les documents suivants à l'approbation du présent règlement :

Quotient familial

Fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile scolaire et extra-scolaire.

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie et accepter l'ensemble des clauses.

Date: ____/____/____

Signature du responsable légal :